

La Deuxième Province
Également connue sous le nom de Province internationale de l'Atlantique
de l'Église épiscopale protestante des États-Unis d'Amérique
Procès-verbal du Synode 2022
5 mai 2021

Le synode provincial s'est tenu via Zoom, avec des présentations vidéo préliminaires du chanoine Steven Welch du diocèse du New Jersey, qui a discuté des protocoles pour les réunions Zoom. La séance de travail a débuté à 8h30, avec une prière dirigée par le président, Mgr DeDe Duncan-Probe, évêque du centre de l'État de New York.

Le secrétaire provincial, la révérende Jimmie Sue Deppe, a rapporté que le quorum des membres requis par les ordonnances était atteint. La chancelière Martha Berry, Esq., représentant le Comité de traitement des affaires, a proposé l'adoption de l'ordre du jour précédemment distribué. L'ordre du jour a été dûment approuvé par vote manuel sur Zoom. Le chancelier Berry a proposé l'adoption du règlement précédemment distribué, qui a également été approuvé.

La présidente Duncan-Probe a annoncé les renouvellements de mandat suivant, notant que certains des comités avaient été précédemment constitués et resteraient en place jusqu'au prochain triennat, sauf indication contraire :

Parlementaire

Martha Berry, Esq. (Centre de l'État de New York)

Chancelier

Martha Berry, Esq. (Centre de l'État de New York)

Trésorier

Chanoine Phyllis Jones (New Jersey)

Trésorier adjoint

Mme Elisabeth A. Jacobs (New York) (mandat coïncidant avec celui de trésorière)

Cour de révision de la province II

Charles Janoff, esq. (Long Island), président

Le très révérend Andrew Dietsche (New York)

Le révérend Marshall Shelly (New Jersey)

La révérende Diana Wilcox (Newark)

M. Eric Sanders (New Jersey)

Le très révérend R. William Franklin (Long Island) suppléant

La révérende Mary Ann Brody (Rochester) suppléante

Comité des candidatures

La très révérende DeDe Duncan-Probe (Centre de l'État de New York), présidente

Le Vén. Walter Baer (Convocation des Églises épiscopales d'Europe)

Mme Dorothy-Jane Connolly (Albany)

Chanoine Noreen Duncan (New Jersey)

Le révérend chanoine Johnnie Ross (Rochester)

Comité sur l'expédition des affaires

Mme Dorothy-Jane Connolly (Albany), présidente

La révérende Jimmie Sue Deppe (Rochester)

Martha Berry, Esq. (Centre de l'État de New York)

La révérende Lillian Davis-Wilson (Ouest de l'État de New York)

Commission des résolutions

Chanoine Paul Ambos, Esq. (New Jersey), président

Mme Dorothy-Jane Connolly (Albany)

Martha Berry, Esq. (Centre de l'État de New York)

Le Vén. Walter Baer (Convocation des Églises épiscopales d'Europe)

Thomas Chu, Esq. (New York)

La révérende Jimmie Sue Deppe (Rochester)

Comité des finances

Chanoine Phyllis Jones, présidente (New Jersey)

Mme Dorothy-Jane Connolly (Albany)

Mme Neva Rae Fox (New Jersey)

Mme Elisabeth Jacobs (New York)

Comité de planification du Synode

Mme Dorothy-Jane Connolly (Albany), présidente

La très révérende DeDe Duncan-Probe (Centre de l'État de New York)

Mme Neva Rae Fox (New Jersey)

La révérende dcn Lillian Davis-Wilson (Ouest de l'État de New York)

La révérende Jimmie Sue Deppe (Rochester)

Le révérend chanoine Johnnie Ross (Rochester)

Thomas Chu, Esq. (New York)

Le Vén. Walter Baer (Convocation des Églises épiscopales d'Europe)

Commission des élections

La très révérende DeDe Duncan-Probe (Centre de l'État de New York), présidente
Chanoine Paul Ambos, Esq. (New Jersey)

Comité technique pour le Synode

Mme Dorothy-Jane Connolly (Albany), présidente
La révérende Jimmie Sue Deppe (Rochester)
M. Bruce Dunn (Rochester)
Mme Neva Rae Fox (New Jersey)
M. John King (Newark)
Mme Nina Nicholson (Newark)
Mme Jan Paxton (Newark)
Canon Steve Welch (New Jersey)

Comité consultatif du Conseil provincial

Dorothy-Jane Connolly (Albany), coprésidente
Martha L. Barry, Esq. (Centre de l'État de New York), coprésident
Mme Neva Rae Fox (New Jersey)
Mme Jan Paxton (Newark)
Mme Grace-Ann Porpeggia (Albany)
La révérende Yamily Bass-Choate (New York)

Groupe de travail des traducteurs

Le Vén. Dr Walter Baer (Europe), président
Chanoine Paul Ambos, Esq. (New Jersey)
Le Révérend diacre Richard Cole (Europe)
Mme Dorothy-Jane Connolly (Albany)
Chanoine Noreen Duncan (New Jersey)
La très révérende DeDe Duncan-Probe (Centre de l'État de New York)
Le très révérend Mark D. W. Edington (Europe)
Mme Neva Rae Fox (New Jersey)
Mme Jan Paxton (Newark)
Mme Monica Sharp (Europe)

Le secrétaire Deppe a proposé l'adoption du projet de procès-verbal du Synode ordinaire du 9 septembre 2021 tel que distribué précédemment, qui a été dûment appuyé.

La très révérende Duncan-Probe a ensuite remis le rapport de la présidente au Synode.

La chanoine trésorière Phyllis Jones a présenté un rapport sur les opérations financières pour le budget triennal 2022 à 2024. Des questions ont été soulevées quant à la budgétisation des réunions en personne avec traduction et interprètes. La présidente Mgr Duncan-Probe et la chanoine trésorière Phyllis Jones ont tous deux parlé de l'option hybride de Zoom + Réunions en personne où des interprètes et des traductions seraient disponibles, l'option hybride nous permet d'être adaptatifs, inclusifs et la possibilité de nous réunir sans risque de Covid. Une autre question a été soulevée quant à savoir où se trouvait la subvention de 10 000 \$ de l'Église

nationale dans le budget. La chanoine trésorière Phyllis Jones a déclaré que la subvention serait considérée comme un revenu. Très bien. Le révérend Glasspool a remercié le trésorier pour son travail acharné. La chanoine trésorière Phyllis Jones a remercié les diocèses pour leur soutien dans les évaluations données et reçues.

Elle a noté que les cotisations diocésaines étaient basées sur le taux du triennat précédent de 0,22 % du revenu diocésain tel que rapporté à l'Église épiscopale, en moyenne sur les trois années précédentes. En l'absence d'autres discussions, le budget a été approuvé tel que distribué, y compris la formule de cotisation de 0,22 %.

Mgr Duncan-Probe a ensuite fait le point sur Porto Rico au Synode.

Mgr Duncan-Probe a demandé au chanoine Ambos, en tant que président du Comité des résolutions, de lui présenter un rapport. M. Ambos, au nom du Comité, a proposé la résolution 2022-1 :

Qu'il soit résolu que la Province internationale de l'Atlantique — la deuxième province de l'Église épiscopale — soumette la résolution suivante au 80e Congrès général de l'Église épiscopale réuni en 2022 :

Il est résolu, avec l'accord de la Chambre de _____, que l'Église épiscopale renforce la connexion et la collaboration entre l'Église épiscopale et ses provinces et diocèses en renforçant la mission, le ministère et le réseautage des provinces, en facilitant le partenariat entre l'Église épiscopale et les provinces, et soutenir les provinces dans l'accomplissement de leurs responsabilités canoniques ; et que ce soit plus loin

Il est résolu que ce ministère provincial soit partiellement financé par l'établissement d'un poste budgétaire pour les provinces I à VIII, ladite allocation étant de 10 000 \$ par province par exercice financier et devant être prise en compte dans le rapport provincial annuel soumis au Conseil exécutif ; et que ce soit plus loin

Il est résolu que la Convention générale exhorte le Comité permanent mixte du programme, du budget et des finances à allouer 160 000 \$ pour les exercices 2023 et 2024 pour la mise en œuvre de cette résolution.

Explication

La Province IX reçoit déjà un soutien financier annuel dans le budget actuel du DFMS. Dans le budget du TEC approuvé par le Conseil exécutif 2021, les lignes 542 à 545 couvrent les dépenses liées à la coordination provinciale. Le total pour les provinces I à VIII est de 15 000 \$ pour les trois ans ou de 5 000 \$ par année pour ces huit provinces ensemble. Cela couvre les frais de traduction de la Conférence provinciale sur le leadership et des réunions en ligne des coordonnateurs provinciaux. La ligne 544 est dédiée au « Soutien à la Province IX ». Le montant est de 50 000 \$ pour les trois ans

ou 16 667 \$ par année. Cela permet de financer les dépenses annuelles de coordination de la Province IX.

Les provinces sont canoniquement reconnues dans la structure de l'Église épiscopale (Canon I.9.), et elles soumettent un rapport annuel au Conseil exécutif sur leur vie et leur ministère. Le Canon I.9.2 déclare : « Les principaux objectifs des provinces sont de faciliter la collaboration interdiocésaine pour atteindre les objectifs diocésains et épiscopaux de l'Église, et de permettre des communications plus efficaces et un plaidoyer régional en faveur d'efforts programmatiques importants. Le financement de cet important ministère par notre Convention générale est nécessaire et approprié.

Les provinces offrent la possibilité de renforcer la cohérence et la connectivité entre les Conventions générales. L'Église épiscopale bénéficie de ce ministère sur les plans organisationnel, éducatif et financier ; et les diocèses bénéficient du réseautage réalisé au niveau provincial. Comme l'a noté le TREC (*Task Force on Reimagining the Episcopal Church*) en 2015, il est préférable de mettre en œuvre certains programmes au niveau régional. Les provinces ont actuellement des responsabilités canoniques telles que l'élection de représentants de la province au Conseil exécutif, garantissant ainsi que les voix de toutes les zones géographiques de notre église soient entendues et incluses dans le processus de prise de décision. Les provinces fournissent également une orientation critique aux députations diocésaines à la Convention générale. Les provinces construisent des réseaux qui aident à connecter ceux qui sont engagés dans les diverses questions au sein de l'Église. Les diocèses et les individus travaillant sur diverses questions sont davantage connectés à l'Église épiscopale à travers les réseaux entretenus par les provinces.

Des ministères provinciaux plus forts et un sens de la mission = des provinces plus fortes = un TEC plus fort.

La résolution a été adoptée telle que présentée. M. Ambos, au nom du Comité, a proposé la résolution 2022-2 :

Qu'il soit résolu que la Province internationale de l'Atlantique – la deuxième province de l'Église épiscopale – soumette la résolution suivante au 80e Congrès général de l'Église épiscopale réuni en 2022 :

Il est résolu, avec l'accord de la Chambre de _____, que cette 80e Convention générale de l'Église épiscopale félicite le révérend Gay Clark Jennings à l'issue de son troisième mandat en tant que présidente de la Chambre des députés, qui aura lieu à l'ajournement de la 80e Convention générale de l'Église épiscopale. Église; et que ce soit plus loin

Il est résolu que la Convention célèbre son aimable ministère de leadership pendant les temps difficiles et la pression d'une pandémie, en abordant ce qui était nécessaire pour l'Église malgré Covid-19, en tenant la communauté ecclésiale au courant par son écrit, verbal et en ligne. communications, et en particulier en montrant une attention à toutes les Provinces de l'Église Épiscopale ; et que ce soit plus loin

Résolu, Que Dieu la bénisse dans ses efforts futurs, ainsi que son conjoint, Albert, et leur famille, sachant qu'ils portent les meilleurs vœux des membres de la Convention générale.

La présidente Mgr Duncan-Probe a présenté au Synode l'étoile qui sera remise au révérend Gay Clark Jennings. La résolution a été adoptée telle que présentée. M. Ambos, au nom du Comité, a proposé la résolution 2022-3 :

Qu'il soit résolu que la Province internationale de l'Atlantique – la deuxième province de l'Église épiscopale – soumette la résolution suivante au 80e Congrès général de l'Église épiscopale réuni en 2022 :

Qu'il soit résolu, avec l'accord de la Chambre de _____, que ce 80e Congrès général de l'Église épiscopale encourage les membres des provinces, des diocèses, des congrégations et de toutes les autres institutions de l'Église épiscopale à participer à la campagne Les jeudis en noir du Conseil œcuménique des Églises, un mouvement mondial pour un monde sans viol ni violence ; et que ce soit plus loin

Il est résolu que l'Église épiscopale s'engage à œuvrer en faveur de l'éducation et de l'élimination de la violence sexiste.

Explication

Les Jeudis en noir sont nés de la Décennie des Églises solidaires avec les femmes (1988-1998) du Conseil œcuménique des Églises (COE), au cours de laquelle les histoires de viol comme arme de guerre, d'injustice de genre, d'abus, de violence et de nombreuses tragédies qui l'émergence d'une telle violence est devenue d'autant plus visible. Mais ce qui est également devenu visible, c'est la résilience, l'action et les efforts personnels des femmes pour résister à de telles violations.

L'idée derrière les Jeudis en noir est d'inciter les gens à porter des vêtements noirs le jeudi pour rappeler la nécessité d'agir contre les violences sexuelles sous toutes ses formes. Portez une épinglette pour déclarer que vous faites partie du mouvement mondial résistant aux attitudes et aux pratiques qui autorisent le viol et la violence. Montrez votre respect pour les femmes résilientes face à l'injustice et à la violence. Encouragez les autres à vous rejoindre.

Le noir est souvent utilisé avec des connotations raciales négatives. Dans cette campagne, le noir est utilisé comme couleur de résistance et de résilience.

Le mouvement des Jeudis en noir se retrouve dans toute la Communion anglicane. Soumis avec cette résolution sous forme de document, vous trouverez un article sur la campagne du Anglican Communion News Service.

Au cours de la discussion, le Rt. Le révérend Glasspool a posé une question concernant les documents référencés dans une résolution et la disponibilité des documents référencés avant le vote. M. Ambos a apporté des éclaircissements et la résolution n'a nécessité aucun changement. La résolution a été adoptée telle que présentée. M. Ambos, au nom du Comité, a proposé la résolution 2022-5 :

Qu'il soit résolu que la Province internationale de l'Atlantique – la deuxième province de l'Église épiscopale – soumette la résolution suivante au 80e Congrès général de l'Église épiscopale réuni en 2022 :

Qu'il soit résolu, avec l'accord de la Chambre des _____, que ce 80e Congrès général de l'Église épiscopale désigne comme dimanche de la rupture du silence le dimanche le plus proche du 25 novembre, qui est la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ; et que ce soit plus loin

Résolu, Que l'objectif commun est de mettre fin à l'épidémie de violence contre les femmes et d'affirmer en tant que chrétiens que la violence n'a pas sa place au sein de nos familles, de notre Église et de nos communautés ; et que ce soit plus loin

Il est résolu que l'Église épiscopale encourage l'éducation de son clergé et des laïcs sur la manière de soutenir les survivantes de viol et de violence sexuelle, y compris des soins tenant compte des traumatismes, et défend les intérêts de ceux qui ne sont pas encore prêts à s'exprimer ouvertement afin que les voix des survivants soient entendues. ne parlez pas seul; et que ce soit plus loin

Il est résolu que nous joignons nos voix et nos prières à celles de ceux du monde entier qui cherchent à éliminer la violence sexiste.

Explication

Les Églises de la Communion anglicane, y compris l'Église épiscopale, participent à la campagne de 16 jours contre la violence sexiste, qui se déroule chaque année du 25 novembre (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes) au 10 décembre (Journée internationale des droits de l'homme). La période de 16 jours comprend d'autres dates importantes, comme la Journée internationale des défenseurs des droits de l'homme (29 novembre), la Journée mondiale de lutte contre le sida (1er décembre) et l'anniversaire du massacre de Montréal (6 décembre). Nous pensons qu'il est approprié de célébrer le dimanche Break The Silence pendant cette période.

Le dimanche de Briser le silence a commencé au diocèse de Polynésie, dans l'Église anglicane d'Aotearoa, en Nouvelle-Zélande et en Polynésie, avec une résolution du Synode diocésain en 2013, « Qu'au sein du diocèse de Polynésie, il y ait une tolérance zéro à l'égard de la violence contre les femmes et les enfants dans nos foyers. , nos écoles, nos communautés et l'église. En 2019, l'Église Unie du Christ a adopté sa résolution visant à observer le dimanche Briser le silence le quatrième dimanche d'avril, avril étant le mois de la sensibilisation aux agressions sexuelles.

Break The Silence Sunday est une ressource permettant aux églises de soutenir activement les survivants de violences sexuelles, en particulier dans le contexte du culte. L'objectif est triple : aider les congrégations à connaître la réalité et l'ampleur du problème de la violence sexuelle ; créer des communautés où les survivants peuvent partager leurs histoires et être reçus avec espoir et amour ; et que les congrégations s'engagent à réfléchir, dans la prière, aux moyens par lesquels elles peuvent soutenir les survivants, être des défenseurs du changement dans leurs communautés et dans le monde.

En nous appuyant sur le travail de la résolution 1994-A049 – Encourager les ministères qui répondent à la violence contre les femmes, et sur d'autres résolutions, ainsi que sur la liturgie de l'écoute de la 79e Conférence mondiale, nous pouvons célébrer le dimanche de Briser le

silence et nous joindre à d'autres croyants du monde entier. d'agir pour mettre fin à la violence incessante.

Statistiques de RAINN ([Réseau national sur le viol, les abus et l'inceste](#)).

- Toutes les 68 secondes, un autre Américain est agressé sexuellement.
- 1 femme américaine sur 6 a été victime d'une tentative de viol ou d'un viol commis au cours de sa vie (14,8 % commis, 2,8 % tentés).
- Environ 3 % des hommes américains – soit 1 sur 33 – ont été victimes d'une tentative de viol ou d'un viol au cours de leur vie.
- De 2009 à 2013, les agences des services de protection de l'enfance ont étayé ou trouvé des preuves solides indiquant que 63 000 enfants par an étaient victimes d'abus sexuels.
- La majorité des enfants victimes ont entre 12 et 17 ans. Parmi les victimes de moins de 18 ans, 34 % des victimes d'agression sexuelle et de viol ont moins de 12 ans, et 66 % des victimes d'agression sexuelle et de viol ont entre 12 et 17 ans.
- 9 victimes de viol sur 10 sont des femmes.
- La majorité des agressions sexuelles se produisent au domicile de la victime ou à proximité.
- 48 % des victimes dormaient ou effectuaient une autre activité à la maison au moment du crime.
- 29 % se rendaient au travail ou à l'école, ou se rendaient au travail ou en revenaient, ou se rendaient au magasin ou faisaient des courses.
- 12 % travaillaient
- 7 % allaient à l'école
- 5 % pratiquaient une activité inconnue ou autre

Au cours de la discussion, la députée Mary Jones a demandé ce que sont les soins adaptés aux traumatismes, et Mme Yvonne O'Neal, rédactrice de la résolution, a répondu. La résolution a été adoptée telle que présentée. M. Ambos, au nom du Comité, a proposé la résolution 2022-4 :

Qu'il soit résolu, que le paragraphe (a) de l'article 7 de l'ordonnance III des ordonnances de la deuxième province soit modifié pour se lire comme suit (insertions soulignées, suppressions barrées) :

(a) Toutes les personnes élues par le Synode provincial, en cas de contestation, seront élues par scrutin écrit ou électronique lors de la réunion ordinaire du Synode provincial précédant la réunion ordinaire de la Convention générale. Le représentant épiscopal au Conseil provincial est élu à la majorité des voix de la Chambre des évêques. Les représentants cléricaux et laïcs au Conseil provincial seront élus à la majorité des voix de la Chambre des députés. La majorité concurrente de la Chambre des évêques et de la Chambre des députés, votant séparément, est requise pour l'élection des membres du Conseil exécutif du Conseil provincial et de tous les autres officiers élus par le Synode provincial.

Il est résolu que l'article 1 de l'ordonnance X de cette province soit modifié en insérant un nouveau paragraphe (e) pour se lire comme suit :

(e) La majorité concurrente de la Chambre des Évêques et de la Chambre des Députés, votant séparément, est requise pour l'élection des membres provinciaux du Conseil Exécutif ; et que ce soit plus loin

Il est résolu que l'article 1 de l'ordonnance X de cette province soit modifié en renumérotant la sous-section (e) à (f) ; et que ce soit plus loin

Résolu, Que les amendements qui précèdent prennent effet immédiatement après leur adoption lors de la réunion ordinaire du Synode du 5 mai 2022.

Explication

Avant la révision en septembre 2020 des ordonnances de la province, l'ordonnance X régissant l'élection des membres provinciaux du Conseil exécutif prévoyait à l'article 3 : « L'élection se fera à la majorité concurrente de tous les votes exprimés dans chaque chambre. Cette disposition a été supprimée par inadvertance lors de la révision de 2020. Les modifications proposées aux articles 1(e) à (f) de l'ordonnance X par cette résolution rétablissent cette exigence.

Les votes nécessaires aux différentes élections sont dispersés à divers endroits dans les ordonnances. Par exemple, outre l'ordonnance X, l'article 2 de l'ordonnance VII prévoit que le membre épiscopal du Conseil provincial soit élu par la seule Chambre des évêques et les membres clercs et laïcs par la seule Chambre des députés. La modification de l'ordonnance III par cette résolution rassemble ces dispositions dispersées en un seul endroit pour plus de clarté et de commodité.

L'ordonnance XI prévoit que toute modification peut préciser sa date d'entrée en vigueur.

La résolution a été adoptée telle que présentée. Ceci conclut le rapport de la commission des résolutions.

Des discours vidéo et des rapports de l'évêque président et du PHOD ont été présentés au Synode par vidéo.

Des discours vidéo et des rapports du CPG ont été présentés au Synode par vidéo.

Mgr Duncan-Probe a invité Mgr Mark Edington à s'adresser au Synode. L'évêque Mark Edington a fait le point sur le ministère et les soins humanitaires apportés aux réfugiés ukrainiens par la Convocation épiscopale d'Europe. De nombreux remerciements et remerciements ont été adressés au très révérend Mark Edington pour sa présentation.

La présidente Mgr Duncan-Probe exprime ses nombreux remerciements pour le déroulement du Synode.

Aucune autre affaire n'ayant commencé, le Synode a été dissous par le chanoine Pual Ambos du diocèse du New Jersey et ajourné à 10h44.

Respectueusement soumis,

Jimmie Sue Deppe, secrétaire